



Maison Speranza ASBL
12, avenue Ferdinand Nicolay
4970 Stavelot
maison.speranza@gmail.com

Charte de la Maison Speranza

Philosophie et fondement du projet

L'asbl Maison Speranza, créée en 2021, a pour objet de développer et animer un lieu de vie partagé entre des hommes et des femmes porteurs d'une déficience intellectuelle et d'autres personnes valides, chacun actif et intégré à sa façon dans la société.

La Maison Speranza, à l'instar de l'asbl INDA-Notre Dame des Anges, a construit son projet sur des valeurs chrétiennes et franciscaines, au service des plus démunis. Elle se veut ouverte à **tous**, sans distinction de choix philosophiques ou religieux, dans un esprit de fraternité, de partage, de simplicité et d'ouverture à la société et à la vie de la cité.

L'association veut favoriser l'inclusion, l'autonomie, l'intégration et l'émancipation des personnes accueillies via une vie fraternelle, solidaire et communautaire, et l'apport de différents services d'aide sociale extérieurs à l'asbl.

La Maison Speranza propose un lieu de vie, de sécurité et de paix, dans le respect et la bienveillance d'autrui, visant à permettre à chaque membre de construire ses projets personnels.

La Maison Speranza fonde son projet sur la conviction que chaque personne est unique, particulière et qu'elle se construit dans la relation aux autres et au monde. Le projet de vie de la maison Speranza s'inscrit dans les cadres de références de la Déclaration Universelle des Droits humains et de la convention relative aux droits des personnes porteuses d'un handicap, des Nations Unies (2006).

Les subsides.

Aucun subside, ni agrément ne sont demandés à l'AVIQ pour le moment.

La Maison Speranza vit sur fonds propres.

Des aides financières sont sollicitées (*services clubs, entreprises, mécénats, etc.*) et des appels à projet sont lancés (*Cap 48, Banque CERA, etc.*)

Des activités lucratives (*concerts, BBQ etc.*) sont également régulièrement organisées.

L'esprit de la Maison Speranza.

Simplement, un vivre ensemble dans la bienveillance :

Chacun des résidents a une histoire différente, des besoins et des limites qui lui sont propres.

La Maison Speranza propose à chacun de :

- Participer à la création d'une communauté de vie bienveillante et fraternelle, de type familial, dans la simplicité, le partage et la solidarité
- Rencontrer et vivre avec d'autres personnes qui ont leurs fragilités et leurs forces
- S'ouvrir à la vie de la cité
- Se respecter les uns les autres
- Se comprendre, s'accepter et (re)créer du lien avec tous

Chacun exerce des responsabilités au sein de la Maison Speranza.

Les personnes qui décident et acceptent de vivre dans la Maison Speranza s'engagent à respecter l'esprit décrit dans cette charte, en complément de la convention d'habitation signée, pour permettre un bon fonctionnement de la vie ensemble.

Le Responsable de maison et les responsables du projet (L'Organe d'Administration ou OA) s'engagent à ce que la dernière version de cette charte soit connue et approuvée de tout nouveau résident et ce, avant son arrivée dans la Maison Speranza.

Les responsabilités sont partagées :

- Les résidents entretiennent la Maison (*espaces communautaires : grande salle, cuisine, salon TV, etc.*) pour qu'elle reste agréable à vivre (propre et rangée) et ne se dégrade pas.
- Les résidents sont tenus de participer à des services dans la Maison permettant la bonne gestion de la vie quotidienne (faire la vaisselle, cuisiner, nettoyer la maison, faire les courses ...).

Ces services sont déterminés et répartis lors de la réunion hebdomadaire des résidents et lors du Conseil des résidents.

Un outil visuel avec pictogrammes, mis à jour de façon hebdomadaire lors de ces réunions, permettra à chacun d'avoir un rappel de ses responsabilités en cours de semaine.

L'entretien du jardin, poulailler et potager, est organisé et partagé avec une équipe de bénévoles, les résidents de la Maison et les amis de Speranza.

Il en est de même pour la gestion du Bungalow et des différentes activités qui y seront organisées. Les Résidents accueillis y seront associés dans la mesure de leurs compétences et intérêts particuliers.

La Maison Speranza est un lieu de partage.

Il est bon d'avoir des amis. Les résidents peuvent inviter des amis ou des membres de leur famille dans la Maison, c'est une bonne chose, mais il faut le faire dans le respect des autres résidents, et en se conformant au R.O.I.

Deux cas peuvent se présenter :

- Invités aux repas : on en parle ensemble lors de la réunion hebdomadaire, et on peut inscrire le ou les invités sur un tableau des invités (*organisation des repas*)
- En dehors des moments de repas : on le signale autant que faire se peut, et le plus anticipativement possible au Responsable de maison.

Dans tous les cas, les invités sont tenus de respecter les règles reprises dans le ROI. Les visites sont autorisées au rez-de-chaussée ou dans les chambres, sous la responsabilité du résident qui invite. Il est important de préserver une intimité personnelle et communautaire, et ainsi être attentif à ce que la présence des visiteurs n'engendre ni frustration ni désagrément chez les autres résidents de la maison.

Pour rappel, chaque résident engage sa responsabilité civile et délictuelle, ou celle de ses responsables légaux, lorsqu'il fait entrer un tiers dans la maison.

Sauf exception, seuls les Résidents volontaires ou accueillis sont amenés à passer la nuit à la Maison Speranza. Avec l'accord du Responsable de maison, il est toujours possible qu'un invité reste loger. La question du logement d'un tiers sera définie en fonction de chaque situation individuelle et administrative rencontrée, en concertation si nécessaire avec la *famille**.

**Sous le vocable « famille », nous entendons : les parents, les représentants légaux et la personne de confiance*

Temps organisés dans l'espace spirituel de la Maison.

La Maison Speranza ASBL respecte profondément la liberté religieuse et de conscience de chacun.

L'espace spirituel de la Maison est ouvert à tous, toute la journée, pour des moments de silence, de réflexion, de prière, de méditation, de lecture et de calme.

N.B. Actuellement, une fois par semaine, un temps de prière inspiré de la communauté de Taizé est proposé aux personnes intéressées, de la paroisse ou autres, et aux résidents de la Maison qui le souhaitent.

Principes d'organisation interne du vivre ensemble

Le Responsable de maison (célibataire ou couple) est mandaté par le bailleur (Maison Speranza ASBL) pour assurer un fonctionnement harmonieux de la Maison. Il occupe le studio de façon privative et en assure personnellement l'entretien. Il s'engage dans cette fonction pour une durée de 3 ans minimum, renouvelable. Il crée un climat de confiance réciproque et de communication active avec les résidents, les familles*, les bénévoles extérieurs, et l'ensemble des partenaires du projet. Il accompagne plus spécifiquement les Résidents accueillis, avec le soutien d'un Service d'Accompagnement (La Croisée de Malmédy) dont il sera l'interlocuteur et le relais privilégié. Il assume l'entière responsabilité de la coordination et de la gestion quotidienne de la Maison, avec l'aide des membres de la petite communauté, des membres de l'OA et une équipe de bénévoles extérieurs.

Il ne sera toutefois pas responsable du projet de vie de journée des résidents accueillis (en SAJA ou autres) et n'aura, avec les responsables de ces structures, que des contacts relatifs aux questions pratiques (*horaires, transports, tenue vestimentaire, événements imprévus...*). La famille* reste sur ce plan l'interlocuteur principal du service ou de la structure concernés par le projet de journée de leur enfant.

Le Résident volontaire est la personne qui vit dans la Maison pour une période de 1 an minimum renouvelable, qui partage la vie communautaire avec les Résidents accueillis. Son engagement consiste à participer aux tâches quotidiennes, être un maximum présent aux repas quotidiens, ainsi qu'à la soirée communautaire hebdomadaire et au Conseil des résidents. Il aura une attention particulière pour les Résidents accueillis et leur apportera l'aide ponctuelle, bienveillante et solidaire, nécessaire dans la vie collective, sans toutefois être assimilé à un professionnel de l'Éducation.

Le Résident accueilli est la personne déficiente intellectuelle qui vit dans la Maison Speranza en semaine et qui partage la vie communautaire avec les autres Résidents accueillis, les Résidents volontaires et le Responsable de maison.

Le Résident accueilli doit bénéficier pour la semaine, dès son entrée dans la Maison Speranza, d'un projet personnel de journée (accueil dans un SAJA ou autre type de service) préalablement mis en place par sa famille*, et dont l'OA et le Responsable de maison n'ont pas la charge.

Les trajets entre la Maison Speranza et le lieu d'accueil de jour sont organisés par le Responsable de maison avec les services de la Croix-Rouge et une équipe de bénévoles, sauf si le Résident accueilli peut utiliser les transports en commun. Le financement de ces transports est évoqué dans le R.O.I.

Remarque : chacun des résidents de la Maison est tenu d'avoir une assurance en responsabilité civile et une assurance Incendie/ dégat des eaux couvrant le contenu de son espace de logement.

Les familles ou les responsables légaux des Résidents accueillis.

Les familles* entretiennent avec les membres de la Maison Speranza une relation de confiance, de partenariat et de solidarité, dans le souci du bien-être du Résident accueilli. Les contacts téléphoniques ou visites aux Résidents accueillis sont possibles, mais toujours dans le respect des autres résidents, et dans le respect de la vie du jeune adulte qui s'émancipe et qui doit expérimenter son indépendance par rapport à ses proches.

Un temps de rencontre et d'échange mensuel est planifier avec les familles* des Résidents accueillis, en présence de ceux-ci et du Responsable de maison afin de favoriser la connaissance mutuelle et l'échange nouvelles. Les Résidents volontaires y participent s'ils le souhaitent.

Les familles* restent responsables de la gestion du dossier social du Résident accueilli, de la gestion de ses biens (argent de poche et autres), de l'accompagnement global de ses soucis éventuels de santé physique et psychique, des contacts avec l'AVIQ et autres services. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du SAJA, ETA en cas d'interpellation de ceux-ci.

Le Comité d'accompagnement.

Le Comité d'accompagnement est sollicité par les membres de l'OA de la Maison Speranza pour les épauler. Ce Comité apporte un regard extérieur et un avis « d'expert » sur le bon déroulement de la vie communautaire.

Il est composé de 4 membres choisis notamment pour leurs compétences et leur expérience (*éducateur spécialisé, psychologue, assistant social, etc.*)

Il se réunit 3 fois par an minimum avec le Responsable de maison.

Les membres de ce comité restent disponibles et à l'écoute du Responsable de maison en cas de besoin, pour une question ou une difficulté importante rencontrée dans la vie quotidienne des résidents de la maison.

La durée du mandat est de deux ans, renouvelable.

L'Organe d'Administration (OA).

Avec l'Assemblée Générale, l'OA fait partie des organes légaux de l'ASBL. L'OA gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes juridiques et extra juridiques. Il s'engage à apporter son aide et ses compétences propres au Responsable de maison pour assurer :

- L'accueil et l'accompagnement des personnes ayant une déficience mentale (intellectuelle ?)
- L'animation de la vie communautaire avec les résidents de la Maison
- La rencontre des résidents de la Maison avec le monde associatif et la population
- L'organisation d'activités socio-culturelles et de loisirs
- L'organisation et la participation libre à des moments spirituels partagés et ouverts sur l'extérieur
- La promotion du projet

Organisation des congés.

Les absences et les petits congés de Résidents accueillis seront discutés ensemble, lors de la réunion hebdomadaire des résidents, et en tout cas, signalés anticipativement et le plus vite possible au Responsable de maison pour favoriser une bonne organisation de la vie collective.

La Maison Speranza ferme ses portes la 1^{ère} quinzaine de juillet, ainsi qu'entre Noël et Nouvel An. Lors des courtes absences éventuelles du Responsable de maison, une continuité de la prise en charge des Résidents accueillis sera toujours organisée, dans le souci du bien-être de ceux-ci.

Les Résidents volontaires gèrent leurs congés en bonne entente avec le Responsable de maison, et les besoins de la vie communautaire.

Remarque : Actuellement, il est demandé aux Résidents accueillis de retourner en famille durant le weekend (*du vendredi soir au dimanche soir ou lundi matin en fonction de leurs occupations de journée hebdomadaires*). En cas de force majeure, laissé à l'appréciation du Responsable de maison, une continuité de la prise en charge sera assurée, soit par le Responsable de maison ou un des Résidents volontaires, soit par des bénévoles proches de la Maison Speranza et qui connaissent bien les Résidents concernés.

Les trajets entre le domicile familial et la Maison Speranza seront organisés par la famille* du Résident accueilli, et sous la responsabilité de ceux-ci.

Les parties communes sont celles auxquelles ont accès tous les Résidents (volontaires et accueillis) : buanderie, salle de séjour, salle-à-manger, cuisine, couloirs, escaliers, sanitaires, espace spirituel, jardins, Bungalow ...

La réunion hebdomadaire de la Maison rassemble tous les résidents de la Maison comme objectif de gérer au mieux la vie communautaire.

Elle est animée par le Responsable de maison. En cas de nécessité ou de difficultés importantes, il pourra être fait appel à un membre de l'OA ou à un membre du Comité d'accompagnement.

Le Conseil des Résidents a comme objectif de permettre à chacun d'émettre des avis sur le fonctionnement de la Maison. Il a lieu **une fois par trimestre** et est animé par une personne mandatée par l'OA.

En cas d'urgence, il est toujours possible de réunir un Conseil des Résidents.